

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, dûment convoquée et signifiée par avis spécial, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **23 janvier 2017 à 19h30**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens
Mme Lise Charest
Mme Julie Lemieux
M. René-Philippe Hébert
M. Mario Cardinal
M. Alexandre Zalac

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Mme la conseillère Julie Lemieux est arrivée à 19 h 34.

16-01-17
Avis de motion

Avis de motion est donné par Alexandre Zalac qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un projet de règlement numéro 223-2017 un «*Règlement modifiant le règlement numéro 222-2017 concernant la taxation pour l'année 2017*».

17-01-17
Octroi du contrat pour la vidange collective des fosses septiques

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions et que celle provenant de la firme «*Fosse Septique Sanibert inc.*» est la moins élevée des trois;

| Nom de l'entreprise | Prix unitaire | Nbre de fosses en 2017 | Total |
|-----------------------------------|---------------|------------------------|--------------|
| Fosse Septique Sanibert inc. | 134,75 \$ | 190 | 29 436,48 \$ |
| Sanivac | 138,76 \$ | 190 | 30 312,47 \$ |
| Service de Rebutis Soulanges inc. | 139,35 \$ | 190 | 30 441,36 \$ |

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu unanimement que le contrat soit octroyé à la firme «*Fosse Septique Sanibert inc.*» pour un montant de **29 436,48 \$** toutes taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions

18-01-17
Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu de lever la séance à 19 h 45.

La séance est levée à 19 h 45.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière